

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2011**

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 6 juin 2011 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Thérèse Gagnon
	Nancy Paquet
MM. les conseillers	Steeve Lavoie
	Pascal Dufour
	Dominic Côté
	Ghyslain Lapointe
	(Heure d'arrivée à 19 h 35)

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2011-06-103 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**D' l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-06-104 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal du 2 mai 2011 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2011 avec les remarques et/ou restrictions imposées par la Commission municipale du Québec, en date du 9 mai 2011, et que celles-ci font partie intégrante du présent procès-verbal comme si elles sont ici au long reproduites.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-06-105 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2011**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal du 25 mai 2011 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**D'**approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2011 avec les remarques et/ou restrictions imposées par la Commission municipale du Québec, en date du 6 juin 2011, et que celles-ci font partie intégrante du présent procès-verbal comme si elles sont ici au long reproduites.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT – DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU MAIRE**

Le conseil municipal prend acte du fait que monsieur Roger Vaillancourt, maire, a déposé la déclaration de ses intérêts pécuniaires le 9 mai 2011, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**2011-06-106 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

**D'**approuver la liste des comptes à payer au montant de cent cinquante-trois mille trois cent soixante-deux dollars et vingt-trois cents (153 362,23 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de quatre mille cent quatre-vingt-douze dollars et cinquante-neuf cents ( 4 192,59 \$), et les salaires payés au montant de huit mille neuf cent dix-sept dollars et quarante-deux cents ( 8 917,42 \$).

**QUE** ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent soixante-six mille quatre cent soixante-douze dollars et vingt-quatre cents (166 472,24 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 3870 à 3911.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**2011-06-107 APPROBATION - DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose la liste des dépenses autorisées, conformément au Règlement numéro 2002-05 pour déléguer le pouvoir d'autoriser des dépenses, à savoir :

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2011**

CHOE 95,3 FM	115 \$, taxes en sus,
CHRM 105,3 FM	115 \$, taxes en sus.

Les dépenses sont imputées au poste budgétaire 02 130 00 341.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**approuver les dépenses au montant de deux cent trente dollars (230 \$), taxes en sus, autorisées par délégation de pouvoir à la directrice générale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-06-108    AUTORISATION – SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES – MAIRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**D'**autoriser M. le maire Roger Vaillancourt et Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis à l'administration générale de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-06-109    ADJUDICATION DE SOUMISSION – FAUCHAGE DES ABORDS DE CHEMINS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**DE** retenir les services de M. Carol Levasseur concernant le fauchage des abords de chemins municipaux, étant le plus bas soumissionnaire conforme, et ce, faisant suite à un appel d'offres sur invitation écrite, pour une somme de neuf cents dollars (900 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission de cette entreprise, datée du 15 mai 2011.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 320 00 521.

**QUE** les travaux doivent être exécutés au cours de la période du 18 au 29 juillet 2011.

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2011**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-06-110 HISTORIQUE DU SERVICE DE NIVELEUSE FOURNI PAR M. GINO DANCAUSE - ANNÉES ANTÉRIEURES**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Gino Dancause a déjà effectué antérieurement des travaux de nivelage pour le compte de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane n'a pas été satisfaite des services de nivelage pour l'exercice financier 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs plaintes verbales de citoyens ont été entendues;

**CONSIDÉRANT QUE** l'opérateur de la machinerie n'avait pas la compétence nécessaire pour opérer la niveleuse de façon adéquate;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus municipaux ont déjà rencontré M. Gino Dancause pour lui exprimer leur mécontentement, à la suite de travaux en rapport avec le nivelage des chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé municipal a dû procéder, à la suite du passage de la niveleuse, à des travaux de raclage afin d'enlever le surplus des pierres qui se trouvaient sur le et/ou les chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sont devenus nécessaires, voire urgents, pour le maintien de la bonne forme des chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane ne peut se fier à la qualité du service de nivelage offert par M. Gino Dancause;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** ne pas retenir les services M. Gino Dancause pour le nivelage des chemins municipaux dans le cadre des travaux de voirie 2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-06-111 ADJUDICATION DE SOUMISSION – SERVICE DE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**DE** retenir les services de Transport Martin Alain inc. concernant le service de nivelage des chemins municipaux, et ce, faisant suite à un appel d'offres sur invitation écrite, pour la somme de cent dix dollars (110 \$) l'heure, taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission de cette entreprise, reçue le 16 mai 2011.

**QUE** la dépense est estimée à 10 000 \$.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 320 00 521.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2011**

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL – ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE - JANVIER À JUIN 2011**

Le conseil municipal prend acte du fait que Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le rapport semestriel concernant l'état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à juin 2011.

**2011-06-112 AUTORISATION – ACHAT D'ASPHALTE FROID – WOLSELEY CANADA INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**DE** procéder à l'achat de trois cent soixante-dix-huit (378) sacs d'asphalte froid au coût de sept dollars et cinq cents (7,05 \$) chacun, taxes en sus, chez Wolseley Canada inc., pour un total de deux mille six cent soixante-quatre dollars et quatre-vingt-dix cents (2 664,90 \$), taxes en sus et transport inclus.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 320 00 521.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-06-113 MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2011-04-55**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

**D'**apporter la modification suivante à la résolution 2011-04-55, à savoir :

On doit lire « Il est proposé par le conseiller Ghyslain Lapointe » au lieu de « Il est proposé par le conseiller Ghyslain Gagnon ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-06-114 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – PARTICIPATION AU CONGRÈS 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont manifesté l'intérêt de participer au Congrès 2011 de la Fédération québécoise des municipalités, qui se déroulera les 29 et 30 septembre ainsi que le 1<sup>er</sup> octobre 2011, à Québec;

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière, article 6, stipule que celle-ci est autorisée à assister à des congrès spécialisés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'autoriser** l'inscription de deux élus au Congrès 2011 de la Fédération québécoise des municipalités au coût de cinq cent soixante-quinze dollars (575 \$) par inscription, taxes en sus.

**QUE** les frais de transport, d'hébergement et de repas sont à la charge de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 110 00 454 pour l'inscription et au poste budgétaire 02 110 00 310 en ce qui concerne les frais de transport, d'hébergement et de repas.

**D'autoriser** la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire au Congrès 2011 de la Fédération québécoise des municipalités.

**QUE** le coût d'inscription est cinq cent soixante-quinze dollars (575 \$), taxes en sus.

**QUE** les frais d'hébergement, de transport et de repas sont à la charge de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 130 00 494 pour l'inscription et au poste budgétaire 02 130 00 310 en ce qui concerne les frais d'hébergement, de transport et de repas.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**2011-06-115 AUTORISATION – INSCRIPTION À CLICSÉQR**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**D'autoriser** la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer pour et au nom de la Municipalité les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

**QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est, par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose, lesquels sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-06-116 TRAVAUX MUNICIPAUX – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – EXERCICE FINANCIER 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur les travaux municipaux, article 2, permet d'ordonner, par résolution, des travaux de construction ou d'amélioration du réseau routier municipal, et ce, lorsque la Municipalité prévoit dans cette résolution, l'approbation des deniers nécessaires pour en payer à même des fonds généraux, à même une subvention des gouvernements ou l'un de ses ministres;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'amélioration du réseau routier municipal sont nécessaires selon la liste présentée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** décréter des travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2011.

**QUE** la liste des travaux d'amélioration du réseau routier municipal fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si elle est ici au long reproduite.

**D'**approprier au paiement de ces travaux d'amélioration les deniers nécessaires pour en payer le coût, et ce, à même les fonds généraux, soit la somme de quatre-vingt-dix mille sept cent vingt dollars (90 720 \$).

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 320 00 521.

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**SOGERM - COMPTE RENDU - SÉANCE DE MAI 2011**

M. le conseiller Steeve Lavoie donne un compte rendu de la séance de mai 2011 de la SOGERM.

**MRC DE MATANE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE MAI 2011**

M. le maire Roger Vaillancourt donne un compte rendu des séances de mai 2011 de la MRC de Matane.

**2011-06-117 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – FORMATION – LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE – 17 SEPTEMBRE 2011 À SAINT-ULRIC**

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

**D'**autoriser l'inscription des élus à la formation intitulée « Développer le comportement éthique » qui se déroulera à Saint-Ulric, le samedi 17 septembre 2011.

**QUE** le coût d'inscription est de quatre-vingts dollars (80 \$), par personne, taxes en sus.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 110 00 454.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-06-118    AUTORISATION – SIGNATURE – ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'AMÉNAGEMENT D'UN PUIS D'OBSERVATION DES EAUX SOUTERRAINES**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2009-44 autorisant l'aménagement d'un puits d'observation à l'arrière du stationnement de la caserne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**QUE** l'établissement d'une servitude d'aménagement d'un puits d'observation des eaux souterraines est entre la Municipalité de Saint-René-de-Matane et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**QUE** le coût de l'acte de servitude est à la charge du gouvernement du Québec.

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents relatifs à l'établissement d'une servitude d'aménagement d'un puits d'observation des eaux souterraines et d'une servitude de passage sur le lot 45-P, rang Nord-Est de la Rivière Matane du cadastre officiel du canton Tessier, chez M<sup>e</sup> Hélène Bouffard, notaire de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-06-119    CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE - RÉPARATION DE LA GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ - CONSTRUCTION BCK INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la glissière de sécurité située à l'entrée du chemin de la Réserve-Faunique à Saint-René-de-Matane, a été accrochée par un camion au printemps 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête policière a permis de retracer le responsable du bris;

**CONSIDÉRANT QU'**une estimation des coûts de réfection de la glissière de sécurité a été demandée à Construction BCK inc.;

**CONSIDÉRANT QU'**une facture a été acheminée à la compagnie d'assurance du propriétaire du camion responsable des dommages causés à la glissière, en date du 6 décembre 2010;

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie d'assurance a versé un montant de quatre mille quatre cent cinquante-huit dollars et cinquante-six cents (4 458,56 \$), taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** Construction BCK inc. a confirmé verbalement à la directrice générale et secrétaire-trésorière le maintien intégral la soumission fournie en date 22 avril 2010;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** mandater Construction BCK inc. pour effectuer la réparation de la glissière de sécurité située à l'entrée du chemin de la Réserve-Faunique, et ce, selon l'estimation des travaux présentée le 22 avril 2010.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 320 00 521.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-06-120 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX - ENTREPÔT À GRAVIER ET À SEL DÉGLAÇANT – BPR-BÂTIMENT INC.**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de BPR Bâtiment inc. pour le suivi des soumissions de même que pour la surveillance partielle des travaux pour le projet de construction d'un entrepôt à sel déglaçant, en date du 25 mai 2011;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**accepter le budget d'honoraires professionnels de BPR Bâtiment inc. pour le suivi des soumissions concernant la construction d'un entrepôt à sel déglaçant ainsi que pour la surveillance partielle des travaux, et ce, au montant de six mille neuf cents dollars (6 900 \$), taxes en sus, selon l'offre de service de cette firme, en date du 25 mai 2011.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 330 00 522.

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2011**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-06-121 BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – BPR-INFRASTRUCTURE INC. - PRÉPARATION D'UN MANDAT SPÉCIFIQUE POUR CONTRÔLE QUALITATIF AU CHANTIER (LABORATOIRE) - PHASE II DU PROJET AQUEDUC, ÉGOUT, VOIRIE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres concernant le projet de collecte d'interception et de mise aux normes des ouvrages de traitement des eaux usées, et de reconstruction de la route 195;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**accepter le budget d'honoraires professionnels de BPR Infrastructure inc. pour la préparation du mandat spécifique concernant l'appel d'offres pour le contrôle qualitatif des matériaux au chantier, et ce, au montant de mille huit cents dollars (1 800 \$), taxes en sus, selon l'offre de service de cette firme en date du 30 mai 2011.

**QUE**, puisque les travaux sont réalisés dans le cadre d'un protocole d'entente, les coûts associés à ces activités sont répartis au prorata des coûts de construction, et ce, entre la Municipalité de Saint-René-de-Matane et le ministère des Transports du Québec, soit 79,1 % au MTQ et 20,9 % à la Municipalité.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 320 01 721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-06-122 RÉORGANISATION DU TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ EN VOIRIE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de réorganiser le travail du Service de voirie de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

**DE** réorganiser le travail du Service de voirie de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**QUE** la période de travail visant le Service de voirie s'échelonne du 13 juin au 19 novembre 2011.

**DE** recommander l'embauche d'un employé supplémentaire en la personne de M. Donald Parent à compter du lundi 13 juin 2011, à raison de 40 heures par

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2011**

semaine, au salaire de neuf cent un dollars et soixante-dix-sept cents (901,77 \$), plus 4 % de vacances.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-06-123 MANDAT À M. JEAN-MARC MICHAUD, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE - DESCRIPTION TECHNIQUE - LOTS 5-21 ET 5-23, RANG NORD-EST DE LA RIVIÈRE MATANE, CANTON TESSIER – M. RÉJEAN CORBIN - TRAVAUX AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, PHASE II**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente a été signée le 28 juin 1976 entre la Municipalité de Saint-René-de-Matane représentée par M. Jean-Thomas Murray, maire, et M. Damasse Gosselin, propriétaire d'une partie du lot 5-21, rang Nord-Est de la rivière Matane, canton Tessier, à Saint-René-de-Matane, et ce, dans le but de fournir à la Municipalité de Saint-René-de-Matane une servitude de passage;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente a été signée le 5 février 1979 entre la Municipalité de Saint-René-de-Matane représentée par M. Jean-Yves Murray, maire, et M. Marcel Gosselin et Mme Céline Gosselin, propriétaires du lot 5-23, rang Nord-Est de la rivière Matane, canton Tessier, à Saint-René-de-Matane, et ce, dans le but de fournir à la Municipalité de Saint-René-de-Matane une servitude de passage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** mandater M. Jean-Marc Michaud, arpenteur-géomètre, pour effectuer les descriptions techniques concernant les lots 5-21 et 5-23, rang Nord-Est de la rivière Matane, canton Tessier, à Saint-René-de-Matane.

**QUE** la dépense est estimée à six cent cinquante dollars (650 \$), taxes en sus.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 320 01 721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-06-124 MANDAT À MME HÉLÈNE BOUFFARD, NOTAIRE - CONTRAT DE SERVITUDE – LOTS 5-21 ET 5-23, RANG NORD-EST DE LA RIVIÈRE MATANE, CANTON TESSIER – M. RÉJEAN CORBIN - TRAVAUX AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente a été signée le 28 juin 1976 entre la Municipalité de Saint-René-de-Matane représentée par M. Jean-Thomas Murray, maire, et M. Damasse Gosselin, propriétaire d'une partie du lot 5-21, rang Nord-Est de la rivière Matane, canton Tessier, à Saint-René-de-Matane, dans le but de fournir à la Municipalité de Saint-René-de-Matane une servitude de passage;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente a été signée le 5 février 1979 entre la Municipalité de Saint-René-de-Matane représentée par M. Jean-Yves Murray,

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2011**

maire, et M. Marcel Gosselin et Mme Céline Gosselin, les propriétaires du lot 5-23, rang Nord-Est de la rivière Matane, canton Tessier, à Saint-René-de-Matane, et ce dans le but de fournir à la Municipalité de Saint-René-de-Matane une servitude de passage;

**CONSIDÉRANT QUE** ces ententes signées n'ont fait l'objet d'aucun acte notarié, à ce jour;

**CONSIDÉRANT** les travaux rendus nécessaires pour les réseaux d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de faire un acte notarié pour les deux servitudes concernées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** mandater Mme Hélène Bouffard, notaire, pour procéder à l'élaboration, la rédaction et la publication d'une servitude réelle et perpétuelle pour le passage d'une conduite d'égout pluvial sur les lots 5-21 et 5-23, rang Nord-Est de la Rivière Matane, canton Tessier, Municipalité de Saint-René-de-Matane, dans le cadre des travaux aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

**QUE** la dépense est estimée à huit cent vingt-six dollars et cinquante-cinq cents (826,55 \$), taxes incluses.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 320 01 721.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte pour la servitude, de même que tout autre document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-06-125 MANDAT À MME HÉLÈNE BOUFFARD, NOTAIRE - ACHAT DE TERRAIN - LOT 5-P, RANG NORD-EST DE LA RIVIÈRE MATANE, CANTON TESSIER – M. BERTRAND DANCAUSE - TRAVAUX AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de mise en normes sont devenus nécessaires pour les réseaux d'aqueduc et d'égout;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de ces travaux, des conduites d'aqueduc et d'égout seront installées sur le lot 5-P, rang Nord-Est de la rivière Matane, canton Tessier, à Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'acquérir une partie du lot 5-P, rang Nord-Est de la rivière Matane, propriété de M. Bertrand Dancause, pour les besoins de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** mandater Mme Hélène Bouffard, notaire, pour procéder à l'élaboration, la rédaction et la publication de l'acte d'achat à intervenir relativement à l'achat par la Municipalité de Saint-René-de-Matane d'un terrain situé sur le lot 5-P, rang Nord-Est de la rivière Matane, canton Tessier, matricule 1396-04-1189, propriété de M. Bertrand Dancause, et ce, au montant de cinq mille dollars (5 000 \$).

**QUE** la dépense est estimée à neuf cent quarante dollars et quarante-huit cents (940,48 \$), taxes incluses.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 320 01 721.

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'acte d'achat à intervenir relativement à l'achat par la Municipalité de Saint-René-de-Matane d'une partie du lot 5-P, rang Nord-Est de la rivière Matane, canton Tessier, à Saint-René-de-Matane, de même que tout autre document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-06-126 MANDAT À M. JEAN-MARC MICHAUD, ARPEUTEUR GÉOMÈTRE - DESCRIPTION TECHNIQUE- LOT 5-P, RANG NORD-EST DE LA RIVIÈRE MATANE, CANTON TESSIER – M. BERTRAND DANCAUSE - TRAVAUX AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

**DE** mandater M. Jean-Marc Michaud, arpenteur géomètre, pour effectuer la description technique du lot 5-P, Rang Nord-Est de la rivière Matane, canton Tessier, à Saint-René-de-Matane.

**QUE** la dépense est estimée à sept cent cinquante dollars (750 \$), taxes en sus.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 320 01 721.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-06-127 MANDAT À MME HÉLÈNE BOUFFARD, NOTAIRE - CONTRAT POUR SERVITUDE DE PASSAGE - LOTS 5-P ET 6-P, RANG NORD-EST DE LA RIVIÈRE MATANE, CANTON TESSIER – M. GHISLAIN DUMAS - TRAVAUX AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2009-140 énonçant l'entente intervenue entre la Municipalité de Saint-René-de-Matane et M. Ghislain Dumas;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

**DE** mandater Mme Hélène Bouffard, notaire, pour procéder à l'élaboration, la rédaction et la publication d'une servitude réelle et perpétuelle pour le passage de conduites d'aqueduc et d'égout sur les lots 5-P et 6-P, rang Nord-Est de la Rivière Matane, canton Tessier, Municipalité de Saint-René-de-Matane, dans le cadre des travaux aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

**QUE** la dépense est estimée à huit cent vingt-six dollars et cinquante-cinq cents (826,55 \$), taxes incluses.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 320 01 721.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte pour la servitude, de même que tout autre document nécessaire ou utile afin de donner plein à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-06-128 FÊTE DU 75<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE - RÉCEPTION CIVIQUE - AUTORISATION D'UN BUDGET DE DÉPENSES**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**D'**autoriser la directrice générale à se faire un chèque au montant de trois cents dollars (300 \$) afin d'effectuer les achats nécessaires aux préparatifs de la réception civique qui se déroulera dans le cadre de la fête du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**QUE** la dépense est imputée au poste budgétaire 02 110 00 493.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

**2011-06-129 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-04 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT DES TRAVAUX DE COLLECTE, DE MISE AUX NORMES DES EAUX USÉES, DE VOIRIE ET DE TRAVAUX CONNEXES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 15 847 735 \$, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 15 276 159 \$ REMBOURSABLE EN 25 ANS**

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2011**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait lecture du règlement numéro 2011-04.

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Steeve Lavoie lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 25 mai 2011;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance, et que tous les membres du conseil municipal déclarent l'avoir lu;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a précisé l'objet du règlement, sa portée, son coût, et le cas échéant, le mode de financement, le mode paiement et de remboursement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**adopter le règlement numéro 2011-04 intitulé « Règlement concernant des travaux de collecte, de mise aux normes des eaux usées, de voirie et de travaux connexes comportant une dépense de 15 847 735 \$, et un emprunt de 15 276 159 \$ remboursable en 25 ans ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-06-130 DEMANDE DE SOUMISSIONS - INVITATION ÉCRITE - RÉFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT MUNICIPAL SITUÉ AU 3, RUE DE LA FABRIQUE**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, à au moins deux entreprises, pour la réfection de la toiture du bâtiment municipal situé au 3, rue de la Fabrique, à Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-06-131 DEMANDE DE SOUMISSIONS - INVITATION ÉCRITE - RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ENTREPÔT MUNICIPAL SITUÉ AU 132, AVENUE SAINT-RENÉ**

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, à au moins deux entreprises, pour la réfection de la toiture de l'entrepôt municipal situé au 132, avenue Saint-René, à Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-06-132 75<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ – CODEL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PANNEAUX PUBLICITAIRES**

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2011**

**DE** verser la somme de deux cents cinquante dollars (250 \$) à CODEL pour défrayer le coût d'un panneau publicitaire dans le cadre de la fête du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**QUE** cette aide financière sera remise à l'organisme organisateur qu'en cas d'absolue nécessité pour le bon déroulement de l'organisation de la fête.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2011-06-133 ENTRETIEN DE CHEMIN À DOUBLE VOCATION – PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE – DEMANDE DE SUBVENTION – CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Ressources Naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans les cas d'une nouvelle demande de compensation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours:

<b>Nom du chemin sollicité</b>	<b>Longueur à compenser (km)</b>	<b>Ressource transportée</b>	<b>Nombre de camions chargés / an</b>
Chemin de la Réserve-Faunique	2,65	Toutes les essences	1 997 voyages

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**DE** demander au ministère des Transports du Québec une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, sur une longueur totale de 2,65 km.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2011-06-134 FOURNITURE D'UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE – LOCAL CACI**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juin 2011**

**DE** mettre une ligne téléphonique à la disposition du centre d'accès communautaire Internet, dont le local est situé au sous-sol de l'hôtel de ville de Saint-René-de-Matane afin de rendre les services de téléphonie et de télécopie disponibles pour les utilisateurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**2011-06-135 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 6 juin 2011, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 21 h 2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

**Yvette Boulay, g.m.a.**  
**Directrice générale et**  
**secrétaire-trésorière**

---

**Roger Vaillancourt**  
**Maire**

YB/DG/dg